

Veillez présenter votre preuve de réclamation (Formule 31) au bureau de Deloitte qui administre les biens en faillite.

## LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ FORMULE DE PREUVE DE RÉCLAMATION

Article 50.1(1) paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b), de la Loi

Tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation doivent être envoyés à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_

*Inscrivez l'adresse complète, y compris le code postal, à laquelle doivent être envoyés tout avis et toute correspondance.*

DANS L'AFFAIRE CONCERNANT LA FAILLITE / LA PROPOSITION / LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE \_\_\_\_\_ (NOM DU DÉBITEUR)

de la ville de / d' \_\_\_\_\_ (VILLE ET PROVINCE), et la réclamation de \_\_\_\_\_ (NOM DU CRÉANCIER)

je, soussigné \_\_\_\_\_, résidant de la ville de / d' \_\_\_\_\_ de la province de / du \_\_\_\_\_,

ATTESTE CE QUI SUIT :

1. Je suis un créancier du débiteur susmentionné (ou je suis \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_).  
(POSTE OU TITRE) (NOM DU CRÉANCIER)
2. Je suis au courant de toutes les circonstances concernant la réclamation énoncée ci-dessous.
3. Le débiteur était, à la date de la faillite (ou à la date de la mise sous séquestre ou, en cas de proposition, à la date de l'avis d'intention ou de la proposition, si aucun avis d'intention n'a été déposé), soit le \_\_\_\_\_ 200\_\_, et doit encore au créancier susmentionné la somme de \_\_\_\_\_ \$, tel que précisé dans l'état de compte (ou l'affidavit ou la déclaration solennelle) **ci-joint figurant à l'annexe A** après déduction de toute créance compensatoire à laquelle a droit le débiteur. (L'état de compte, l'affidavit ou la déclaration solennelle joint en annexe doit préciser les pièces justificatives ou toute autre preuve qui peuvent établir le bien-fondé de la réclamation.)
4. *Veillez remplir la catégorie appropriée:*

*N'oubliez pas de joindre l'annexe A composée des documents pertinents. Le montant figurant à l'annexe A doit correspondre à celui de votre preuve de réclamation.*

*Vous devez préciser si vous réclamez ou non un rang prioritaire en cochant la case appropriée. Aux termes de l'article 136, la priorité peut être accordée à certains créanciers comme les employés et les locataires.*

- A. **RÉCLAMATION NON GARANTIE** de \_\_\_\_\_ \$  
À l'égard de la présente créance, je ne détens, à titre de garantie, aucun actif du débiteur et :  
 concernant le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne réclame aucun droit à un rang prioritaire.  
 concernant le montant de \_\_\_\_\_ \$, je réclame le droit à un rang prioritaire aux termes de l'article 136 de la Loi.
- B. **RÉCLAMATION DE LOCATEUR POUR RÉSILIATION DE BAIL** de \_\_\_\_\_ \$  
Par les présentes, je fais une réclamation aux termes du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont les suivants : (Veillez fournir tous les détails relatifs à la réclamation, y compris les calculs sur lesquels elle est fondée.)
- C. **RÉCLAMATION GARANTIE** de \_\_\_\_\_ \$  
À l'égard de la présente créance, je détens, à titre de garantie, des actifs du débiteur d'une valeur de \_\_\_\_\_ \$, dont les détails sont les suivants : (Veillez fournir tous les détails relatifs à la garantie, y compris la date à laquelle la garantie a été donnée et la valeur à laquelle vous évaluez la garantie, et joignez une copie du document de garantie.)
- D. **RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUIICULTEUR** de \_\_\_\_\_ \$  
Par les présentes, je fais une réclamation aux termes du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour le montant impayé de \_\_\_\_\_ \$ (Veillez joindre une copie du contrat de vente et des reçus de livraison.)
- E. **RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT** de \_\_\_\_\_ \$  
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$  
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- F. **RÉCLAMATION CONTRE UN ADMINISTRATEUR** de \_\_\_\_\_ \$ (À déposer lorsqu'une proposition comporte des dispositions relatives à une transaction sur les réclamations faites contre des administrateurs.) Par les présentes, je fais une réclamation aux termes du paragraphe 50(13), dont les détails sont les suivants : (Veillez fournir tous les détails relatifs à la réclamation, y compris les calculs sur lesquels elle est fondée.)
- G. **RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT** de \_\_\_\_\_ \$  
J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après : (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

*Si vous êtes un créancier garanti, vous devez fournir une copie certifiée conforme de votre garantie enregistrée ainsi que tous les détails connexes.*

*Veillez indiquer si vous ou votre société êtes lié au débiteur.*

*Veillez fournir la liste de tout montant ou crédit reçu du débiteur dans les trois mois qui ont précédé la faillite.*

*Inscrivez la ville, la province et la date. Signez le document et demandez à une personne de certifier votre signature. Inscrivez vos numéros de téléphone et de télécopieur.*

5. À ma connaissance, JE SUIS  / NE SUIS PAS  lié au débiteur au sens de l'article 4 de la Loi.

6. Les paiements que j'ai reçus et les crédits que j'ai accordés au débiteur dans les trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont liés au sens de l'article 4 de la Loi dans les douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite au sens de l'article 2 de la Loi sont les suivants : (Veillez fournir les détails des paiements et des crédits.)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 200\_\_.  
(VILLE ET PROVINCE)

\_\_\_\_\_  
(SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI REMPLIT LA FORMULE)

\_\_\_\_\_  
(SIGNATURE DU TÉMOIN)

\_\_\_\_\_  
(NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU CRÉANCIER)

\_\_\_\_\_  
(NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR DU CRÉANCIER)

**APPLICABLE SEULEMENT EN CAS DE FAILLITE D'UN PARTICULIER :**

- Je demande à être avisé de tout changement important dans la situation financière du failli, aux termes de l'alinéa 102(3)b) de la Loi.
- Je demande à être avisé de toute modification du montant que doit verser le failli, aux termes du paragraphe 68(4) de la Loi.
- Je demande qu'une copie du rapport déposé par le syndic concernant la demande de libération du failli, aux termes du paragraphe 170(1) de la Loi, soit envoyée à l'adresse susmentionnée.

**REMARQUE :** *Si un affidavit est joint en annexe, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits ou des déclarations solennelles.*

**AVERTISSEMENTS :** *Un syndic peut, aux termes du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle est fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de réclamation, de déclaration, de preuve ou d'état de compte qui est faux.*

**VEUILLEZ REMPLIR LA PROCURATION AU VERSO.**

## PROCURATION GÉNÉRALE (avec pouvoir de subrogation)

LORSQUE LE CRÉANCIER EST UNE PERSONNE MORALE, LA PROCURATION DOIT ÊTRE REMPLIE ET SIGNÉE AU NOM DE LA PERSONNE MORALE

DANS L'AFFAIRE CONCERNANT LA FAILLITE / LA PROPOSITION / LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE \_\_\_\_\_

(NOM DU DÉBITEUR)

je, soussigné \_\_\_\_\_, de la ville de / d' \_\_\_\_\_, dans la province de / du \_\_\_\_\_

(NOM DE LA PERSONNE MORALE)

(VILLE)

(PROVINCE)

un créancier dans l'affaire susmentionnée, nommé \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_

(NOM DU FONDÉ DE POUVOIR)

(VILLE ET PROVINCE)

à titre de fondé de pouvoir dans l'affaire susmentionnée, sauf pour la réception de dividendes avec / sans pouvoir de nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Fait dans la ville de / d' \_\_\_\_\_, dans la province de / du \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 200\_\_.

(NOM DE LA PERSONNE MORALE)

(SIGNATURE DU TÉMOIN)

(ADRESSE)

(SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI ACCORDE LA PROCURATION)

## PROCURATION

*La Loi sur la faillite et l'insolvabilité permet à un représentant dûment autorisé du créancier de présenter une preuve de réclamation; toutefois, cette procuration ne donne pas à cette personne le droit de voter à la première assemblée des créanciers ou d'agir à titre de fondé de pouvoir des créanciers.*

### GÉNÉRALITÉS

- *Un créancier peut voter personnellement ou au moyen d'une procuration.*
- *Le syndic peut être nommé fondé de pouvoir d'un créancier.*
- *Une personne morale peut voter par l'entremise d'un fondé de pouvoir autorisé à une assemblée des créanciers.*
- *Un débiteur ne peut être nommé fondé de pouvoir pour voter à une assemblée de ses créanciers.*
- *Une personne dûment autorisée n'a pas le droit de voter, à moins d'être elle-même créancier ou de détenir une procuration dûment signée portant le nom du créancier.*

### INSTRUCTIONS CONCERNANT LE FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION (LES FORMULAIRES QUI NE SONT PAS REMPLIS CORRECTEMENT SERONT RETOURNÉS)

Chaque créancier doit prouver sa réclamation, faute de quoi il n'a pas droit de partage dans la répartition. La liste de vérification fournie ci-dessous vous aidera à remplir de manière complète et exacte la Preuve de réclamation et, au besoin, la procuration. Veuillez vérifier chacune des exigences.

#### GÉNÉRALITÉS

- La signature d'un témoin est obligatoire.
- Le formulaire doit être signé par la personne qui remplit la Preuve de réclamation.
- Inscrire l'adresse complète, y compris le code postal, à laquelle doit être envoyé tout avis ou toute correspondance.
- Le montant de l'état de compte doit correspondre au montant qui figure sur la Preuve de réclamation.

#### PARAGRAPHE 1

- Le créancier doit fournir la dénomination sociale complète de la société ou de l'entreprise.
- Si la personne qui remplit la Preuve de réclamation n'est pas elle-même créancier, elle doit préciser son poste ou son titre.

#### PARAGRAPHE 3

- L'annexe A, ou l'état de compte, doit être complète et détaillée, fournir la date, le numéro et le montant de toutes les factures ou tous les frais, ainsi que la date, le numéro et le montant de tous les crédits ou paiements. L'état de compte n'est pas complet s'il commence par un montant reporté.

#### PARAGRAPHE 4

- Toute réclamation faite par un agriculteur, un pêcheur ou un aquiculteur doit être accompagnée d'une copie du contrat de vente et des documents de livraison.
- Vous pouvez demander à Deloitte des détails concernant l'article 136.

#### PARAGRAPHE 5

- Tous les réclamants doivent préciser s'ils sont ou non liés au débiteur, selon la définition de l'article 4 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Si vous êtes unis au failli par des liens du sang ou du mariage, vous êtes lié à cette personne aux termes de l'article 4. Si le failli est une personne morale, vous serez considéré lié à elle si vous êtes actionnaire ou si votre société est contrôlée par les mêmes actionnaires que la personne morale en faillite.

#### PARAGRAPHE 6

- Tous les réclamants doivent joindre une liste détaillée de tous les paiements ou crédits reçus ou accordés comme suit :
  - Dans les trois mois précédant la faillite ou la proposition, si le demandeur et le débiteur ne sont pas liés;
  - Dans les douze mois précédant la faillite ou la proposition, si le demandeur et le débiteur sont liés.

***ORDRE DE RÉPARTITION — PARAGRAPHE 136(1) (CONDENSÉ)***

- b) les frais d'administration des biens :
  - i. débours et honoraires du syndic;
  - ii. frais légaux;
- d) les gages, salaires, commissions ou rémunération de tout commis, préposé ou employé d'une entreprise jusqu'à concurrence de deux mille dollars. S'il s'agit d'un voyageur de commerce, une réclamation additionnelle de mille dollars est admissible pour des dépenses engagées dans et concernant l'entreprise du failli. Cette réclamation comprend les gages, commissions et paie de vacances gagnés seulement durant les six mois qui ont précédé la faillite. Si des gages, commissions ou paie de vacances sont dus avant la période de six mois, vous pouvez les réclamer à titre de créancier non garanti.
- d.1) des sommes payables périodiquement, à titre de pension alimentaire pour un conjoint ou un enfant, qui se sont accumulées au cours de l'année qui a précédé la faillite, et toute somme forfaitaire payable.
- e) les taxes municipales.
- f) le locateur quant aux arriérés de loyer pour une période de trois mois précédant la faillite, et, si une disposition du bail le prévoit, le loyer exigible par anticipation, pour une somme correspondant à trois mois de loyer au plus. La créance prioritaire du locateur ne peut dépasser la valeur des biens se trouvant sur les lieux sous bail et tout paiement fait par le syndic au titre d'un loyer par anticipation est porté au compte du montant payable par le syndic pour le loyer d'occupation.
- g) le mémoire de frais d'un avocat, y compris les frais de l'huissier-exécutant et les droits d'enregistrement foncier, est à payer au créancier qui a le premier mis la saisie-arrêt ou déposé entre les mains de l'huissier-exécutant une saisie, une procédure d'exécution ou une autre procédure contre les biens du failli.
- h) les réclamations résultant de blessures subies par des employés du failli, que les dispositions d'une loi sur les accidents du travail ne visent pas, mais seulement jusqu'à concurrence des montants d'argent reçus des personnes garantissant le failli contre le préjudice résultant de ces blessures, comme les polices d'assurance responsabilité.

Tout créancier dont le présent article restreint les droits prend rang comme créancier non garanti quant à tout solde de réclamation qui lui est dû.